

**COMMUNIQUE RELATIF A L'EDITION 2024  
DU PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE (PNE)**

Dans le cadre de l'organisation de l'édition 2024 du **Prix National d'Excellence**, les Prix d'Excellence, ci-après, seront décernés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie :

- Prix d'Excellence de la meilleure entreprise du commerce intérieur ;
- Prix d'Excellence de la meilleure entreprise exportatrice ;
- Prix d'Excellence de l'industrie ;
- Prix d'Excellence de la meilleure PME ;
- Prix d'Excellence du meilleur artisan.

Les candidatures sont reçues au plus tard le **14 juin 2024** aux lieux suivants :

- Service Central du courrier (Abidjan-Plateau, immeuble Postel 2001, 9<sup>ème</sup> étage) ;
- Directions Régionales du Commerce et de l'Industrie (sur toute l'étendue du territoire national) ;
- Direction Générale du Commerce Intérieur (Abidjan-Plateau, immeuble OLLO, 6<sup>ème</sup> étage) ;
- Direction Générale du Commerce Extérieur (Abidjan-Plateau, immeuble Signal, rez-de-chaussée) ;
- Direction Générale de la Promotion des PME et de l'Artisanat (Abidjan-Plateau, Cité Administrative, Tour A, 6<sup>ème</sup> étage) ;
- Inspection Générale du Ministère du Commerce et de l'Industrie (Cocody, Riviera Bonoumin, non loin du Collège André Malraux).

Les dossiers de candidature produits en **sept (07) exemplaires** doivent comporter :

- Un document de présentation de la personne morale ou physique candidate (raison sociale, domaine d'activité, adresse postale et électronique, contacts téléphoniques, performances) et des informations et données sur la **Gouvernance**, les **innovations technologiques**, la **création d'emploi** et les **capacités techniques et financières**, la **Responsabilité Sociale de l'Entreprise** (préoccupations sociales, environnementales) ;
- Les documents attestant que le candidat est en règle vis-à-vis de l'Etat et de l'institution de prévoyance sociale (attestation de régularité fiscale, attestation de mise à jour CNPS).

  
**Le Directeur de Cabinet**

